

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2018

2018-12-19/06 - Budget primitif 2019 – Budget principal Ville

Rapporteur : Jean-Pierre Conrié

NOTE DE PRÉSENTATION

Le budget primitif 2019 constitue la traduction des orientations budgétaires présentées et adoptées lors du Conseil municipal du 28 novembre dernier.

Il comprend deux sections (le fonctionnement et l'investissement) qui permettent de dissocier les opérations liées à l'activité courante des services de celles qui constituent des opérations d'équipement et qui affectent donc la valeur du patrimoine de la collectivité.

Le budget primitif 2019 s'élève à :

- **62 803 000,00 €**, pour sa section de fonctionnement,
- **26 130 000,00 €**, pour sa section d'investissement,

soit un budget global de **88 933 000,00 €**, en hausse par rapport au budget primitif 2018 (+ 3,3 M€).

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes nécessaires au fonctionnement des services de la Commune.

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à 62 803 000,00 €.

I - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BP 2018	Propositions BP 2019
013	Atténuation de charges	231 952,00 €	232 060,00 €
70	Produits des services, domaine, ventes	4 679 785,00 €	4 983 665,00 €
73	Impôts et taxes	52 985 804,00 €	53 164 470,00 €
74	Dotations et participations	3 033 659,00 €	3 176 755,00 €
75	Autres produits de gestion courante	1 031 400,00 €	1 209 700,00 €
Total des recettes de gestion courante		61 962 600,00 €	62 766 650,00 €
76	Produits financiers	0,00 €	350,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		61 962 600,00 €	62 767 000,00 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00 €	36 000,00 €
TOTAL		61 962 600,00 €	62 803 000,00 €

Les recettes de fonctionnement de la Commune proviennent principalement des ressources fiscales, des redevances pour les services rendus et des dotations de l'État et d'autres partenaires (Conseil départemental des Yvelines - Caisses d'Allocations Familiales).

1) Produits des services et du domaine (Chapitre 70)

Les prévisions budgétaires 2019 ont été calculées en fonction des activités proposées, des niveaux de réalisation en 2018 et des variations de fréquentation attendue des services. Ceci explique la hausse des redevances et droits des services périscolaires (+ 100 K€). Il faut prendre également en compte sur 2019 les redevances liées à la mutualisation du centre de Supervision Urbain Intercommunal (C.S.U.I.) et de la police municipale (+ 130 K€).

2) Impôts et taxes (Chapitre 73)

Les prévisions de recettes issues de la fiscalité directe et indirecte se répartissent de la manière suivante :

Nature	Libellé	Pour mémoire BP 2018	Propositions BP 2019
73111	Contributions directes	14 600 000,00 €	14 700 000,00 €
73211	Attribution de compensation	36 170 244,00€	35 950 850,00€
73221	FNGIR	862 000,00 €	860 000,00 €
7337	Droits de stationnement	3 560,00 €	3 620,00 €
7351	Taxe sur l'électricité	400 000,00 €	350 000,00 €
7362	Taxe de séjour	300 000,00 €	400 000,00 €
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou taxe de publicité foncière	650 000,00 €	900 000,00 €

3) Les participations reçues d'autres collectivités et de l'État (Chapitre 74)

Comme en 2018, la Commune ne percevra pas de dotation globale de fonctionnement sur l'exercice 2019. Elle continuera à recevoir de l'État des attributions de compensation au titre des dégrèvements fiscaux et de la réforme de la taxe professionnelle.

La Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines est le partenaire institutionnel qui participe essentiellement à ces recettes courantes liées aux services rendus à la population vélizienne (2,44 M€). Les aides de la CAF concernent le fonctionnement des équipements en faveur de de l'Enfance et de la Petite Enfance.

4) Produits de gestion courante (Chapitre 75)

Ils concernent les versements des délégataires de services publics (VELIDIS et SOMAREP - marchés forains) ainsi que les locations d'équipements publics et les revenus des immeubles (gymnases, stades, parkings, Service Départemental d'Incendie et de Secours, S.E.M.I.V., logements).

5) Les autres produits (Chapitre 013)

Il s'agit des atténuations de charges (remboursement des frais de personnel par les organismes sociaux et assurances et participation de La Poste aux frais de l'agence postale) : 232 060,00 €.

6) Les recettes d'ordre

Il s'agit d'une opération comptable annuelle de transfert au résultat de la quote-part de subventions d'investissement perçues en 2011, 2016 et 2017.

II - LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Pour mémoire Budget Primitif 2018	Propositions Budget Primitif 2019
011	Charges à caractère général	14 889 246,00 €	14 941 500,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	25 150 243,00 €	25 805 000,00 €
014	Atténuation de produits	5 885 000,00 €	6 452 100,00 €
65	Autres charges de gestion courante	8 206 150,00 €	8 161 900,00 €
Total des dépenses de gestion courante		54 130 639,00 €	55 360 500,00 €
66	Charges financières	420 000,00 €	370 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	69 500,00 €	62 500,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		54 620 139,00 €	55 793 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	3 892 461,00 €	3 510 000,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	3 450 000,00 €	3 500 000,00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		7 342 461,00 €	7 010 000,00 €
TOTAL		61 962 600,00 €	62 803 000,00 €

1) L'action des services municipaux (Chapitre 011 - charges à caractère général)

Ce chapitre retrace les charges de fonctionnement et d'intervention des différents services municipaux (dépenses de fluides, maintenance et réparations des matériels, fournitures, locations, assurances, publications, transports, frais de télécommunications, ...). Les dépenses de ce chapitre restent stables par rapport à 2018 (14,9 M€).

2) Les frais de personnel (Chapitre 012)

Les crédits inscrits au Budget Primitif 2019 pour les dépenses de personnel s'élèvent à 25,8 M€ contre 25,2 M€ au BP 2018.

Les principaux éléments qui sous-tendent ces prévisions de dépenses sont :

- les hausses structurelles (SMIC, plafond de sécurité sociale,...),
- l'augmentation du glissement vieillesse technicité (GVT) (avancement d'échelon, avancement de grade...),
- l'application en année pleine du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP),
- la mise en œuvre d'une nouvelle tranche de revalorisation des carrières.

3) Atténuation de produits (Chapitre 014)

Il s'agit de prélèvements au titre :

- du Fonds de solidarité de la Région Île-de-France (5 400 000,00 €),
- de la loi SRU (460 000 €),
- de la Contribution pour le Redressement des Finances Publiques (592 100 €).

Il est précisé que la Commune est exemptée du paiement du FPIC dès lors qu'elle acquitte une contribution importante au titre du FSRIF. Toutefois, ce « manque à gagner » pour l'État est automatiquement pris en charge par la Communauté d'Agglomération.

4) Autres charges de gestion courante (Chapitre 65)

La commune de Vélizy-Villacoublay est membre d'un certain nombre de structures intercommunales, comme le Syndicat intercommunal Jouy Vélizy, qui sont financées pour certaines d'entre elles par des cotisations municipales versées par les villes membres (Annexe budgétaire C3.1 du document budgétaire).

D'autre part, la Commune verse au Service Départemental d'Incendie et de Secours des Yvelines le contingent d'incendie (1,33 M€).

Enfin, les autres charges de gestion courante sont constituées à titre principal par les subventions suivantes :

Nature	Libellé	Pour mémoire BP 2018	Propositions BP 2019
657362	CCAS	745 000,00 €	715 000,00 €
65737	L'Onde	2 745 000,00 €	2 745 000,00 €
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	2 454 450,00 €	2 455 000,00 €
Total		5 944 450,00 €	5 915 000,00 €

Le détail des subventions proposées pour les associations est listé à l'annexe B1.6 du document budgétaire.

5) Les charges financières (Chapitre 66)

La dette communale donne lieu à des inscriptions dans les deux sections au niveau du budget. Les intérêts sont inscrits en section de fonctionnement et le remboursement en capital figure en section d'investissement.

L'état de la dette fait l'objet d'annexes budgétaires spécifiques : A2.1 à A2.7 du document budgétaire.

a) Les intérêts (Chapitre 66 - Section de fonctionnement)

Le montant total des intérêts est de 370 000,00 €.

b) Le capital (Chapitre 16 - Section d'investissement)

Les crédits ouverts au budget primitif 2019, au titre du remboursement de la dette en capital, s'élèvent à 1 000 000,00 €.

Pour information, le budget primitif 2019 prévoit à ce stade l'inscription d'un emprunt de 9 M€. Il s'agit d'une disposition nécessaire à l'équilibre du budget primitif qui sera réexaminée lors de l'affectation du résultat de l'exercice 2018, à la lumière de l'évolution des recettes et dépenses du premier semestre 2019.

6) Les charges exceptionnelles (Chapitre 67)

Ces charges englobent notamment les titres annulés sur exercices antérieurs, les pénalités et amendes et les versements de bourses comme par exemple le permis citoyen.

7) Les dépenses d'ordre (Chapitres 023-042)

Il s'agit de l'autofinancement constitué de l'excédent de fonctionnement et de la dotation aux amortissements.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

I - LA BALANCE GÉNÉRALE

La section d'investissement de l'exercice 2019 s'équilibre en dépenses et en recettes à 26 130 000,00 €.

II - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Nature	Libellé	Pour rappel BP 2018	Propositions 2019
13	Subventions d'investissement	1 351 416,00 €	2 310 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	5 538 223,00 €	9 000 000,00 €
Total des recettes d'équipement		6 889 639,00 €	11 310 000,00 €
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	4 100 000,00 €	5 743 000,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 500,00 €	5 000,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	5 110 000,00 €	2 062 000,00 €
Total des recettes financières		9 211 500,00 €	7 810 000,00 €
Total des recettes réelles d'investissement		16 101 139,00 €	19 120 000,00 €
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	3 892 461,00 €	3 510 000,00 €
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre section</i>	3 450 000,00 €	3 500 000,00 €
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	230 000,00 €	0,00 €
Total des recettes d'ordre d'investissement		7 572 461,00 €	7 010 000,00 €
TOTAL		23 673 600,00 €	26 130 000,00 €

Les **recettes d'équipement** sont constituées par des fonds de concours versés par Versailles Grand Parc (1,3 M€), une subvention de la Région Île de France (1M€), et par l'emprunt d'équilibre (voir ci-dessus).

La section d'investissement est par ailleurs financée par des **recettes financières** à hauteur de 7,8 M€ composées notamment par le Fonds de Compensation de la T.V.A. (3,0 M€), la taxe d'aménagement (2,7 M€) et par la cession partielle du cabinet médical (2,1 M€).

Les **recettes d'ordre** comportent l'excédent de fonctionnement et le montant des amortissements (chapitres budgétaires 021 et 040). Il apparaît que l'autofinancement s'établit à 7,0 M€ (3,5 M€ + 3,5 M€).

Le principe de précaution prévaut en matière d'inscription de subventions octroyées par les partenaires de la Commune. Cependant, il est à noter que certains projets d'investissement font l'objet de consultations auprès des partenaires financiers de la Commune (Conseil Régional, Caisse d'Allocations Familiales) afin d'étudier avec eux les financements possibles.

III - LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les crédits consacrés aux dépenses d'investissement vont permettre de poursuivre l'amélioration des équipements et de l'urbanisme de la Commune.

Il est à noter par ailleurs que le remboursement en capital des emprunts est intégré aux dépenses d'investissement.

Nature	Libellé	Pour mémoire BP 2018	Propositions BP 2019
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 043 793,00 €	1 035 300,00 €
204	Subventions d'équipement versées	47 000,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	5 578 880,00 €	4 666 200,00 €
23	Immobilisations en cours	15 588 927,00 €	19 311 000,00 €
Total des opérations d'équipement		150 000,00 €	63 500,00 €
Total des dépenses d'équipement		22 408 600,00 €	25 076 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 035 000,00 €	1 018 000,00 €
020	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses financières		1 035 000,00 €	1 018 000,00 €
Total des dépenses réelles d'investissement		23 443 600,00 €	26 094 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	36 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	230 000,00 €	0,00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		230 000,00 €	36 000,00 €
TOTAL		23 673 600,00 €	26 130 000,00 €

Le programme d'investissement 2019 (hors dépenses d'ordre) s'élève à 26 094 000,00 €. Ce programme s'articule autour des principaux postes de dépenses suivants :

Chapitre 20 : frais d'études, d'insertion d'annonces de marchés publics et de logiciels informatiques qui s'inscrivent dans la continuité de la modernisation du service public et notamment :

Propositions BP 2019	
Annonces, logiciels et licences informatiques (licences Microsoft, logiciel gestion des service techniques, GED, Antivirus, ...)	366 300,00 €
Provisions pour études diverses (future école élémentaire : bureau de contrôle, diagnostics, ...)	569 000,00 €

Chapitre 21 : achat de matériel et de mobilier, réalisation de travaux dans les bâtiments et sur la voirie avec notamment les opérations suivantes :

Propositions BP 2019	
Poursuite de la rénovation du parc d'éclairage public via un marché de performance énergétique (CREM)	687 000,00 €
Travaux de rénovation de la piscine	320 000,00 €
Réfection totale de la toiture de l'Onde (sur 4 ans)	300 000,00 €
Travaux d'étanchéité toiture – bâtiments divers	325 000,00 €

Propositions BP 2019	
Grosses réparations du réseau eau pluviale	300 000,00 €
Travaux et mise en conformité de la voirie	630 000,00 €
Matériel informatique, téléphonie, photocopieurs	422 000,00 €
Mobilier	186 000,00 €
Réhabilitation de logements	100 000,00 €
Travaux de câblage informatique	80 000,00 €
Poursuite de la mise en place du contrôle d'accès dans les bâtiments municipaux	50 000,00 €

Chapitre 23 : Immobilisations en cours avec notamment les opérations suivantes :

Propositions BP 2019	
Participation de la Commune au programme d'aménagement de la ZAC Louvois (en sus de la provision constituée en 2018)	17 200 000,00 €
Acquisition en VEFA nouvelle école élémentaire	1 900 000,00 €

Opérations d'équipement :

Proposition BP 2019	
Travaux d'accessibilité	63 500,00 €

Un avis favorable, à l'unanimité, a été rendu par les commissions Ressources et Aménagement urbain et à la majorité par la commission Solidarités-Qualité de vie, réunies en séance le 10 décembre 2018.